



CHARTRE DU LABEL

De quelques consignes d'usage à destination des établissements labellisés

Votre établissement a obtenu le label Égalité filles-garçons, bravo ! Nous listons ci-dessous quelques principes simples pour un bon usage du label.

Quelle est la durée de validité du label ?

Ce label a une validité de 3 ans à partir de la rentrée scolaire suivante, ce dans les 3 niveaux.

En amont de la fin de période de validité, il y a deux options : soit l'EPLE candidate au niveau supérieur, soit il perd le bénéfice du label. Dans le cas du niveau 3, qui relève de la compétence du jury national, le renouvellement donne lieu à une demande motivée.

Le label ouvre droit à quoi ?

Ce label ouvre droit à l'utilisation d'un logo spécialement conçu par la tutelle pour valoriser l'engagement de l'établissement dans la démarche Égalité filles-garçons.

L'obtention de ce label inscrit par ailleurs l'établissement dans un réseau d'EPLE engagés dans la même dynamique à l'échelle académique, mais aussi nationale.

L'établissement est donc identifié (son nom figure dans une [cartographie interactive](#)). Ses équipes, en particulier ses référents et/ou référentes EFG peuvent être contactés par l'institution ou des partenaires de l'École pour valoriser, participer à des expérimentations et/ou renforcer l'action, voire contribuer à la politique publique en termes d'actions de sensibilisation ou de formation.

Qui peut utiliser le logo ? Et sur quels supports de communication ?

Les membres de l'équipe pédagogique (i.e. l'équipe de direction, les référents et référentes EFG), les personnels de la vie scolaire, les membres du CESCE ont le loisir d'apposer ce logo sur leurs différents courriers papier ou numérique (en signature ou pied de page).

Le logo peut également être utilisé sur tout support de communication sous réserve que le contenu ait un lien avec l'égalité filles-garçons et la prévention des LGBTphobies : affiches, flyers, carton d'invitation numérique, etc., par exemple à l'occasion d'événements, célébration (8 mars, 17 mai, 25 novembre, etc.) ou restitution de travaux en fin d'année.



Points de vigilance !

L'octroi du label est conditionné à un certain nombre de vérifications croisées. Le jury académique attache en particulier une grande attention à la régulation des situations de sexisme et de LGBTphobies, la lutte contre le harcèlement (sexiste, LGBTphobe, etc.) et le cyber harcèlement. Un EPLE labellisé qui n'aurait pas une démarche pro active dans ces domaines, à la fois pour les élèves et les personnels, pourrait voir son label remis en discussion.

Le kit est destiné à l'usage unique de l'EPLE labellisé. L'utilisation de ce kit par une entité non labellisée entraînerait sa disqualification à toute candidature future.

Comment faire ?

À la réception de la Charte du Label EFG signée, vous recevrez un kit de communication composé :

- **du logo** Égalité filles garçons, en 2 formats : .jpeg pour les supports imprimés, .png pour les supports numériques ;
- **d'un condensé du guide d'usage** du label, illustrant la bonne utilisation de ce logo sur différents supports (signature mél, courriers et affiches).

Pour vos besoins spécifiques en matière de communication visuelle (affiches, flyers, kakémonos, vignettes pour les réseaux sociaux), n'hésitez pas à prendre l'attache du service communication pour un accompagnement : communication@ac-bordeaux.fr

L'EPLE a pris connaissance de la Charte du Label EFG et s'engage à la respecter.

*Signature du chef, de la cheffe d'établissement, précédée de la mention **Lu et approuvé**, et timbre de l'EPLE.*